

ESout.3. Quantité

ESout.3.1. Graphiques d'évolution piézométrique des nappes souterraines

✓ Commentaire général :

Les eaux souterraines s'infiltrent dans le sol et circulent dans les couches géologiques perméables. Ces réserves souterraines, nappes superficielles ou profondes jouent un rôle fondamental dans l'alimentation des rivières en période de basses eaux et l'approvisionnement des activités humaines (irrigation, production d'eau potable). Les piézomètres sur le bassin de la Vienne et à proximité, sur la partie Poitou-Charentes, sont au nombre de 39.

Pour en savoir plus sur la Région Poitou-Charentes :

<http://www.observatoire-environnement.org/OBSERVATOIRE/piezometre/presentation.html>

✓ Base de données ou structure en charge :

Région Poitou-Charentes (ORE), DREAL, BRGM.

✓ Caractéristiques du bassin :

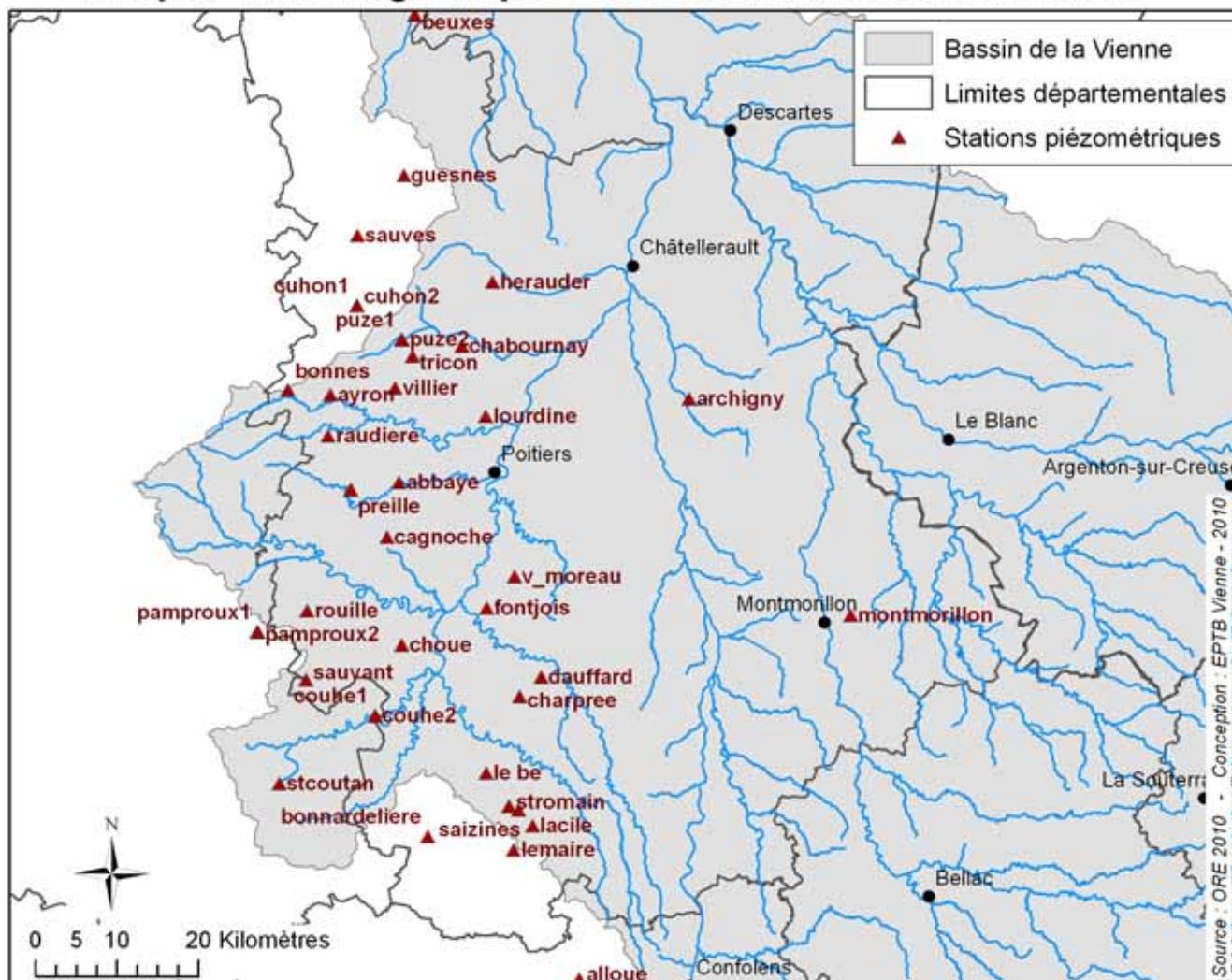
Les graphiques suivants représentent quelques unes des données issues des piézomètres situés sur la Région Poitou-Charentes, au nombre de 39 sur le bassin de la Vienne (cf. carte suivante). Les réserves souterraines sont les plus importantes sur ce secteur du bassin.

Les graphiques représentent principalement les années 2008 et 2009, excepté pour quelques piézomètres qui sont représentés depuis l'année 2003.

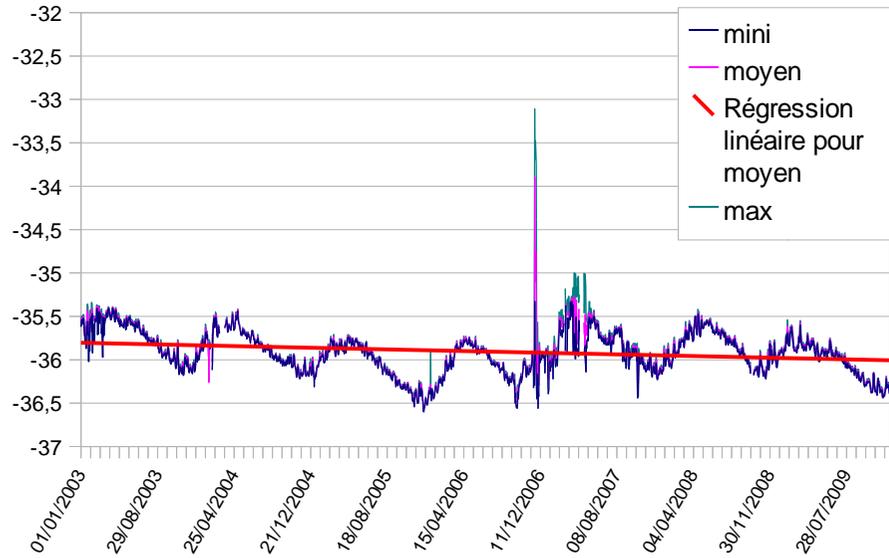
Globalement, la régression linéaire moyenne est en baisse, ce qui signifie que le rechargement des nappes n'est pas suffisant.

Les variations de niveaux des nappes sont liées aux variations de pluviométrie été – hiver, ainsi le rechargement est retardé suite à une période de sécheresse.

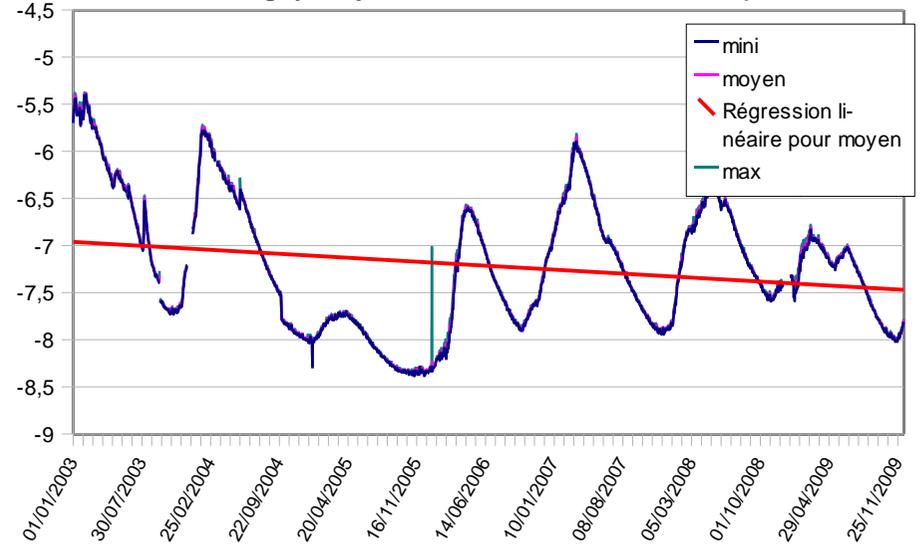
Les piézomètres gérés par l'ORE sur le bassin de la Vienne



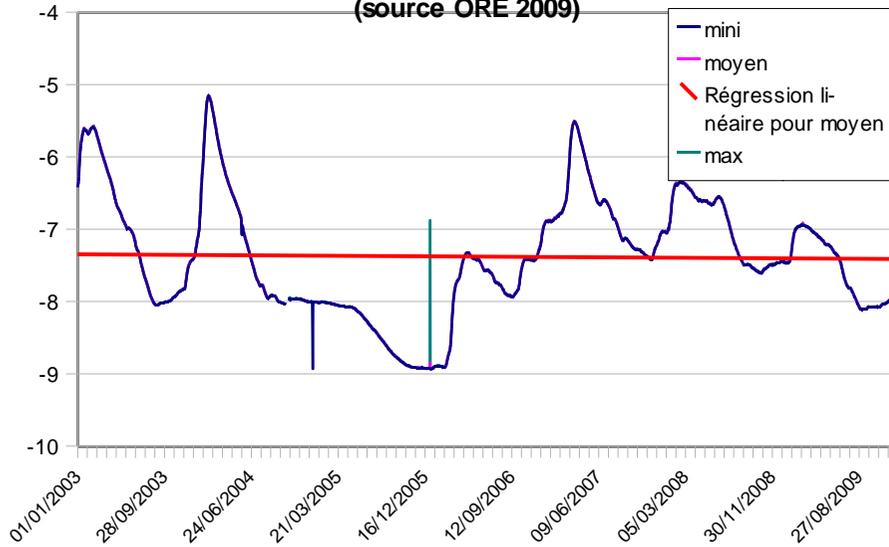
Piézométrie Alloué de janvier 2003 à décembre 2009 (ORE 2009)



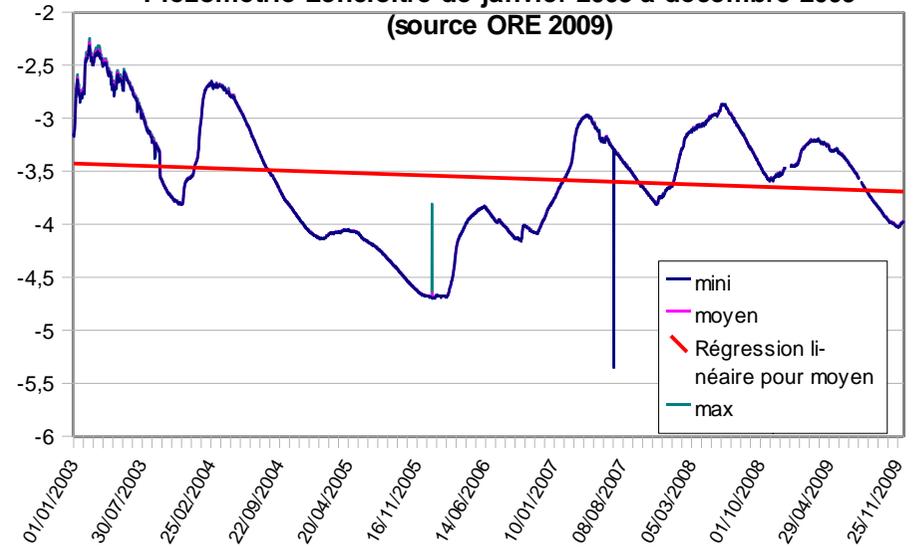
Piézométrie Archigny de janvier 2003 à décembre 2009 (source ORE-2)



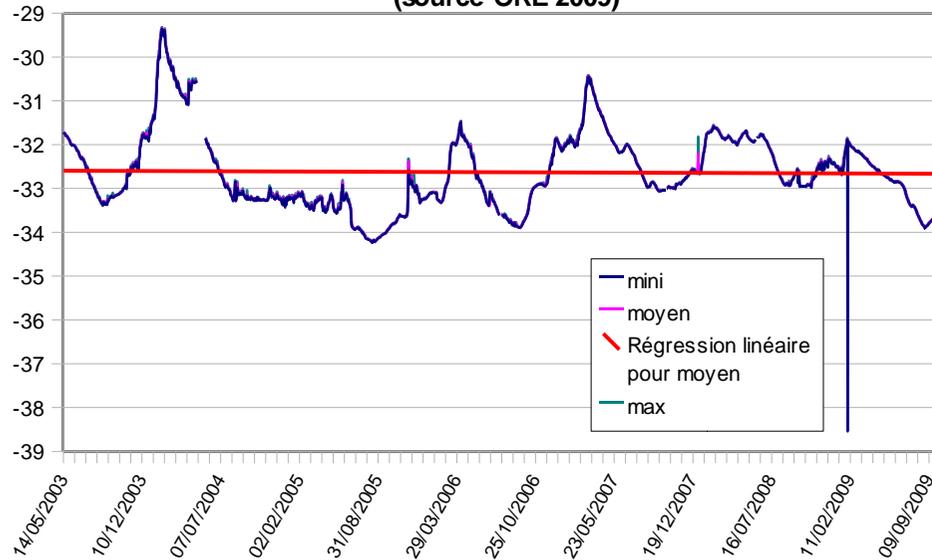
Piézométrie Chabournay de janvier 2003 à décembre 2009 (source ORE 2009)



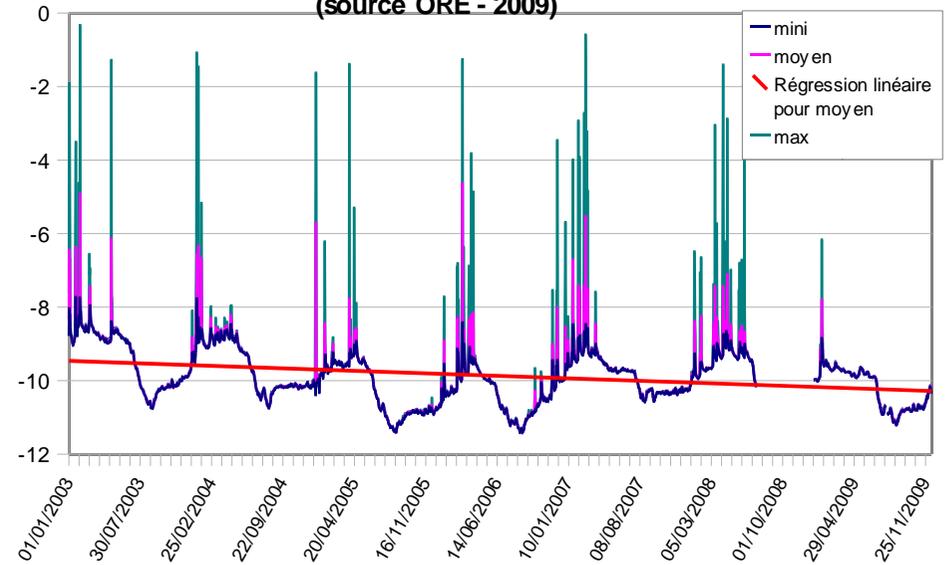
Piézométrie Lençloitre de janvier 2003 à décembre 2009 (source ORE 2009)



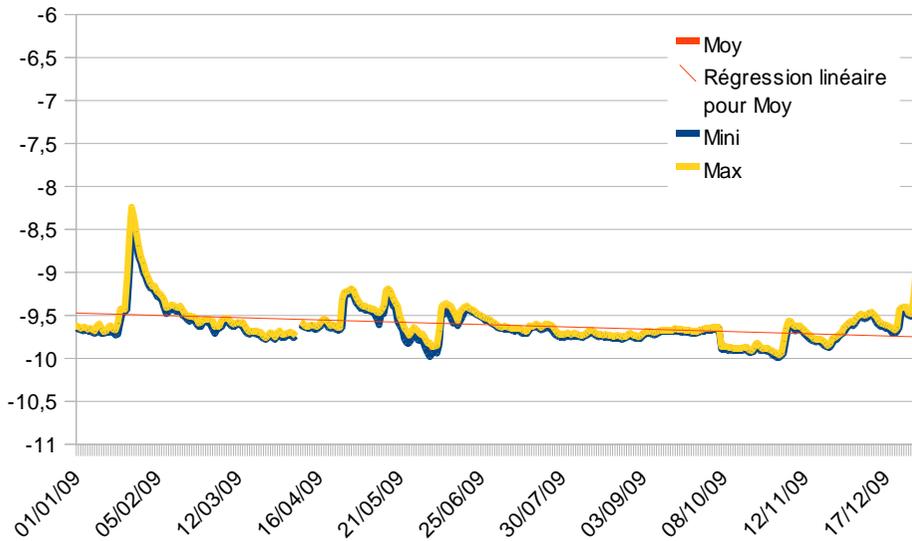
Piézométrie Lourdines de mai 2003 à octobre 2009
(source ORE 2009)



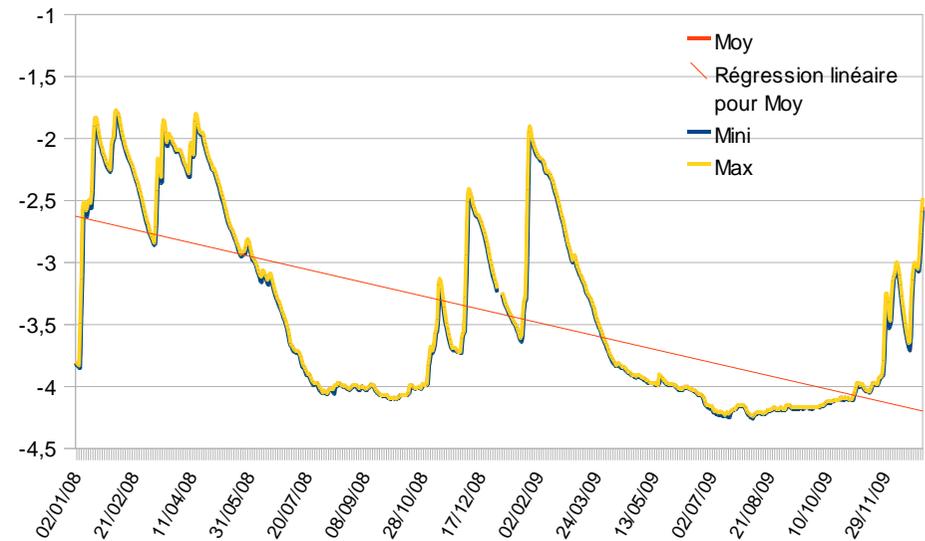
Piézométrie Montmorillon de janvier 2003 à décembre 2009
(source ORE - 2009)



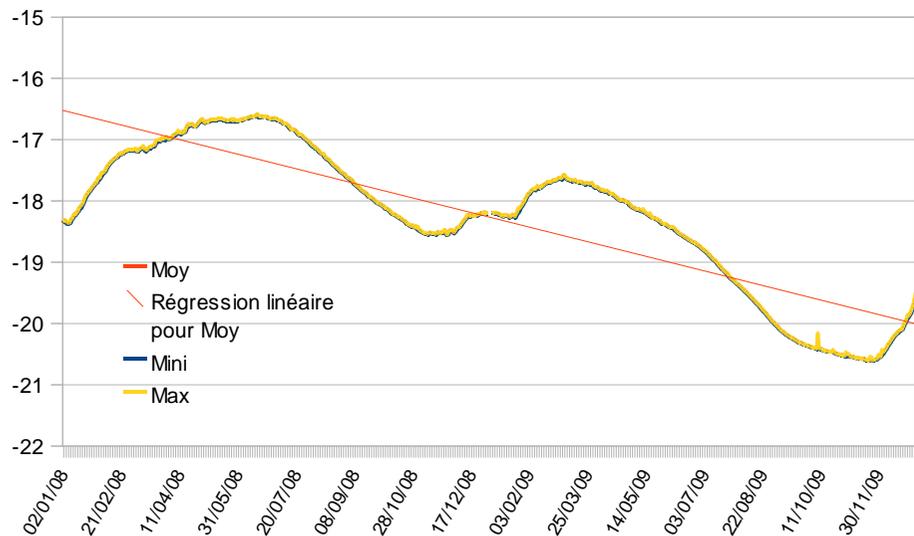
Piézomètre Bonnes - Année 2009 (Source ORE)



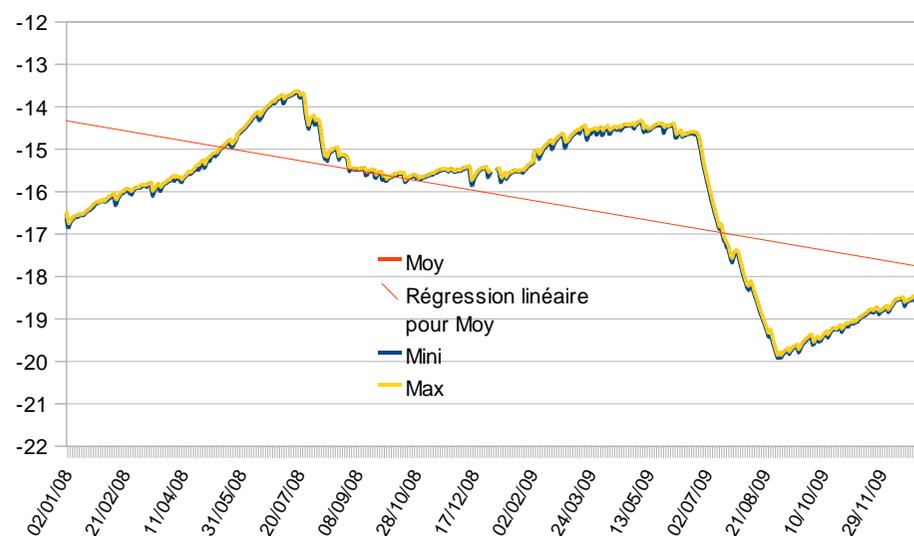
Piézomètre St Coutant - 01/01/08 à 31/12/09 (Source ORE)



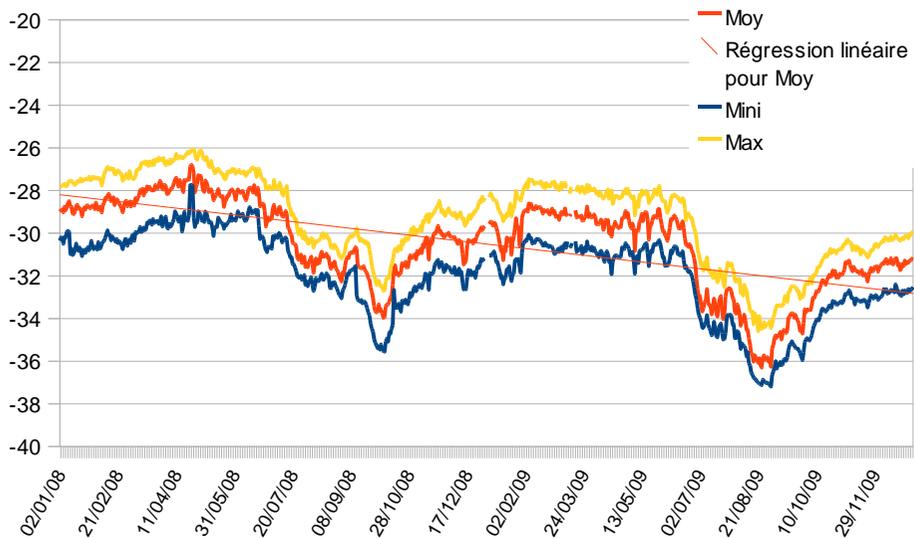
Piézomètre Dauffard 01/01/08 à 31/12/09 (Source ORE)



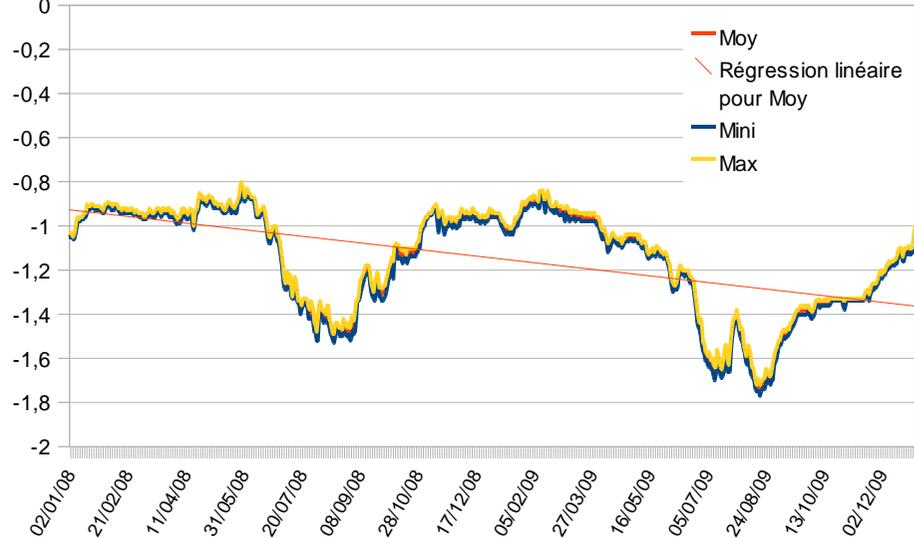
Piézomètre Choue 01/01/08 à 12/31/09 (Source ORE)



Piézomètre Preille 01/01/08 à 12/31/09 (Source ORE)



Piézomètre Beuxes 01/01/08 à 31/12/09 (Source ORE)



MILIEUX



Tourbière et forêt de conifères (© EPTB Vienne)



Prairie humide(© EPTB Vienne)



Jussies (© EPTB Vienne)

M1. Généralités

M1.1. Carte des milieux naturels

✓ Commentaire général :

Cette carte est réalisée à partir de CORINE Land Cover. Il s'agit d'une base de données géographiques issue d'un programme européen et réalisée par interprétation d'images satellitaires. Ce référentiel permet ainsi la description de l'occupation du sol à moyenne échelle à travers une nomenclature standard hiérarchisée.

5 grands types d'occupation du sol sont ainsi différenciés :

- territoires artificialisés,
- territoires agricoles,
- forêts et milieux semi-naturels,
- zones humides,
- surfaces en eau.

Cette carte permet ainsi de caractériser de manière générale la répartition des milieux dits naturels.

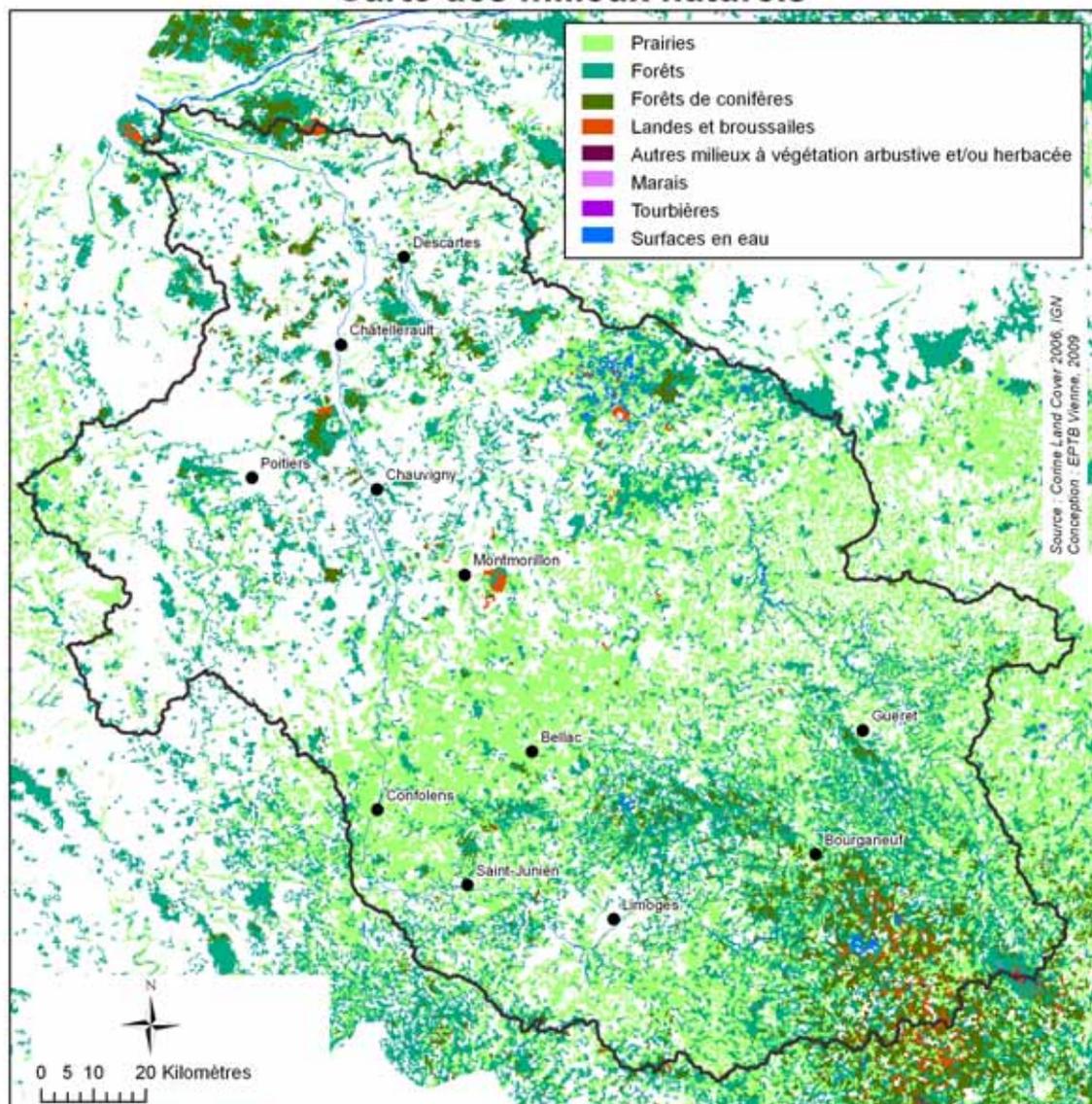
✓ Base de données ou structure en charge : Corine Land Cover (IFEN).

✓ Caractéristiques du bassin :

De façon générale, sur le bassin amont, les milieux naturels sont d'une richesse importante (landes sèches, tourbières, prairies humides...). Les forêts, en extension, sont essentiellement d'origine anthropique (conifères).

Le bassin médian est caractérisé par la part importante de prairies en liaison avec l'activité d'élevage et le bassin aval voit réapparaître les forêts entrecoupées d'une majorité de parcelles cultivées.

Carte des milieux naturels



M2. Écologie et Biodiversité

M2.1. Remontée des migrateurs

✓

✓ **Commentaire général :**

Historiquement, la Vienne constitue un axe privilégié pour l'accomplissement du cycle migratoire des poissons amphihalins. Or, c'est à partir du 18^{ème} siècle et jusqu'au début du 20^{ème} siècle que le déclin des migrateurs s'est opéré sur la Vienne en raison principalement de la construction d'ouvrages faisant obstacle à la migration.

Dans le contexte actuel de responsabilisation croissante vis à vis de l'érosion de la biodiversité traduit notamment par une législation renforcée, la restauration de la libre circulation des poissons migrateurs constitue un enjeu majeur.

Ces évolutions favorables ne sont pas étrangères au bassin de la Vienne dont les aménagements récents et prochains convergent en faveur d'un repositionnement de ce territoire vis à vis des migrateurs.

✓ **Base de données ou structure en charge :**

Syndicat de rivière, AELB, LOGRAMI, ONEMA.

✓ **Caractéristiques du bassin :**

Le barrage de Châtellerault est situé sur la Vienne à 271 km de l'estuaire. Il est propriété d'EDF et sert actuellement pour la production d'hydroélectricité. Les **résultats des comptages des migrateurs au niveau de Châtellerault** depuis son équipement en 2004, confirment les **potentialités du retour des migrateurs sur le bassin de la Vienne**, en particulier avec les résultats favorables de 2007 concernant l'Alose et en 2008 concernant la Lamproie marine. Néanmoins, en 2009 ces 2 espèces ont été moins observées à Châtellerault.

Châtellerault (Vienne)						
Espèces	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Alose	5 889	4 951	3 487	9 537	1 889	718
Anguille	3 434	1 105	2 682	4 701	700	763
Lamproie marine	23 620	8 333	21 111	41 655	49 174	15 939
Truite de mer	8	12	2	4	5	3
Saumon atlantique	2	4	11	9	10	9

Le barrage de Descartes se situe sur la Creuse à 11 km de la confluence avec la Vienne. Depuis l'arasement du barrage de Maisons Rouges c'est le premier obstacle à la mer sur la Creuse. La construction d'une nouvelle passe à poissons (2006) couplée à une station de vidéo-comptage permet de contrôler l'ensemble des poissons qui colonisent le bassin.

Descartes (Creuse)			
Espèces	2007	2008	2009
Alose	9 050	1 719	306
Anguille	40	262	24
Lamproie marine	51 230	32 154	15 220
Truite de mer	4	5	1
Saumon atlantique	60	50	52

Le barrage de Châteauponsac est situé sur la rivière Gartempe.

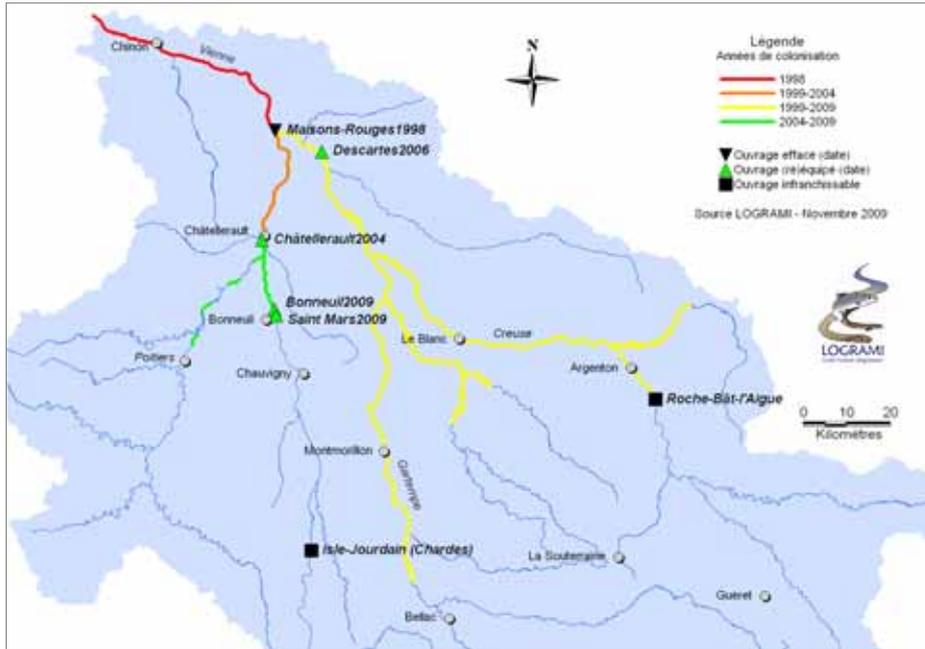
Châteauponsac (Gartempe)					
Espèces	2004	2005	2006	2007	2008
Passages de gros poissons Considérés à ce niveau de l'axe comme étant des saumons	57	8	10	6	4

Dans tous les cas l'année 2009 se distingue par la régression générale des effectifs des espèces suivies. Il conviendra de surveiller la tendance des années suivantes.

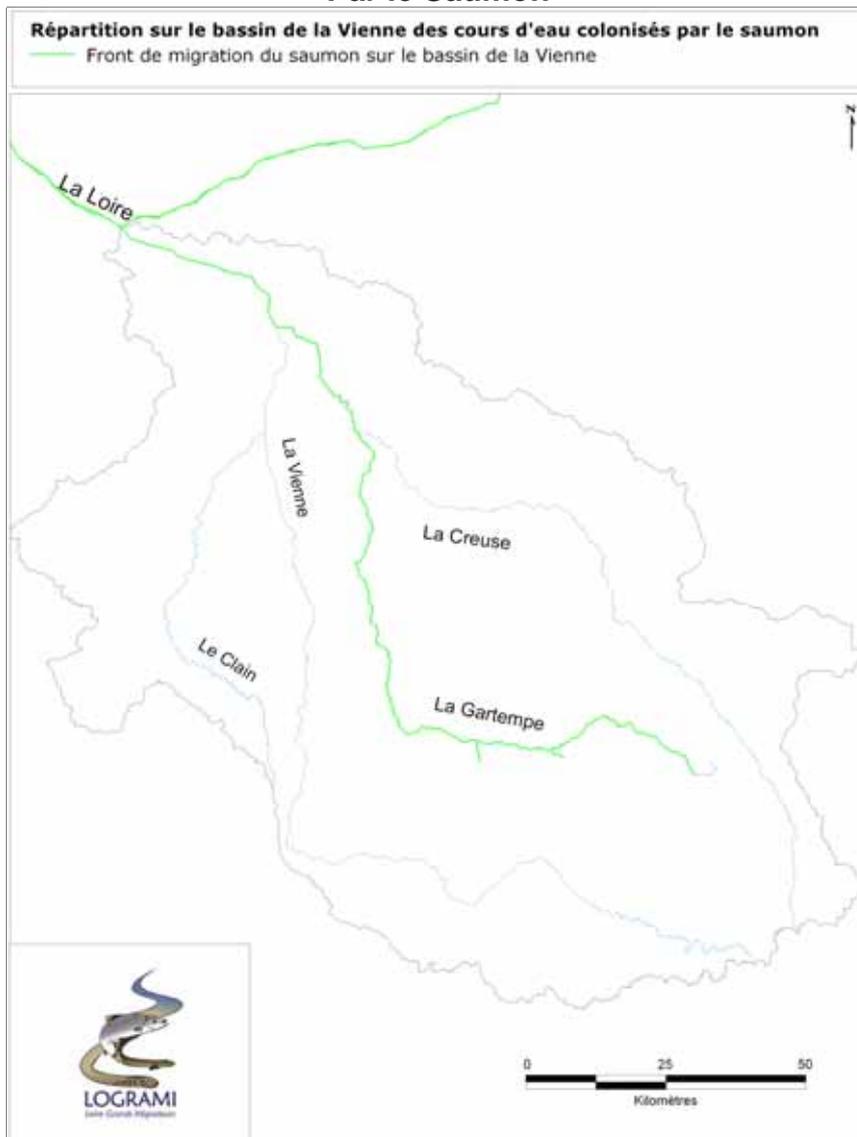
Source : **LOGRAMI** <http://www.logrami.fr/node/11>

Évolution de la colonisation du bassin de la Vienne par les poissons migrateurs

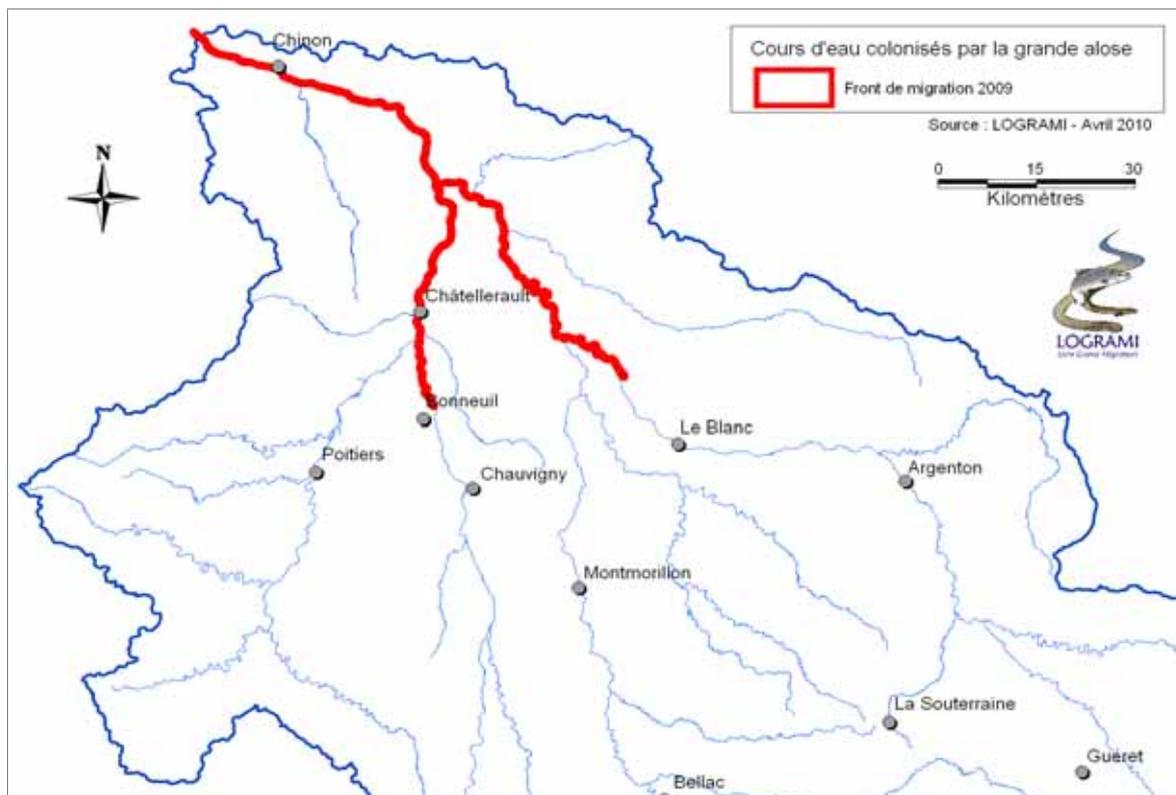
(Source : Logrami)



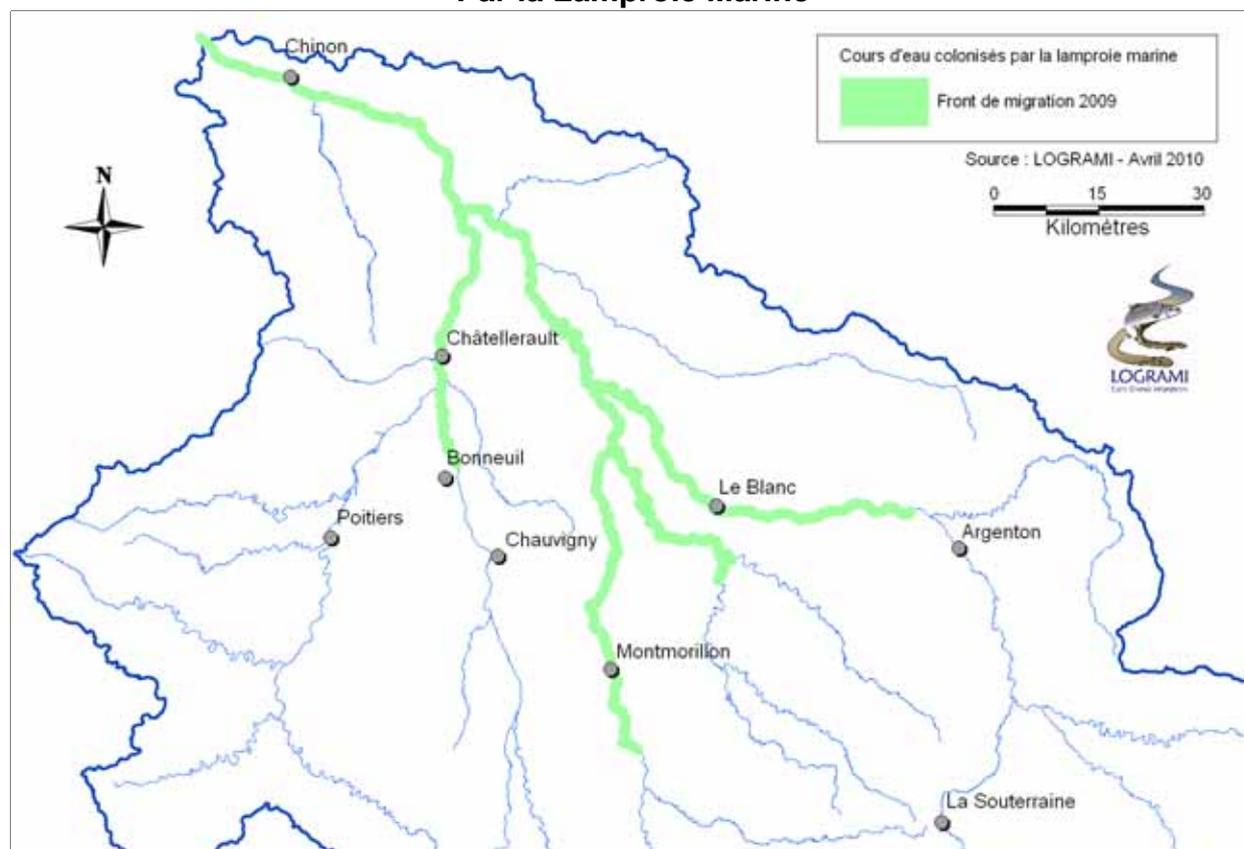
Par le Saumon



Par la Grande Alose



Par la Lamproie Marine



M2. Écologie et Biodiversité

M2.2. Carte des espèces animales envahissantes

✓ Commentaire général :

Les espèces animales, fréquemment rencontrées sur le bassin de la Vienne sont les ragondins (espèce nuisible) et les écrevisses américaines. Il convient également de citer, comme espèce animale envahissante autochtone, le grand cormoran, très présent sur le bassin. A cet effet, des arrêtés préfectoraux et l'arrêté interministériel du 25 Août 2003 fixent les périodes autorisées de tir et les quotas de cormorans par département.

Le principal problème posé par les espèces envahissantes est une atteinte directe à la biodiversité. En effet, de nombreuses espèces envahissantes sont très compétitives et ont tendance à évincer les plantes et animaux indigènes, soit par prédation directe, soit en leur transmettant des parasites ou des maladies, soit, enfin, en les privant totalement du milieu qui leur est indispensable (oxygène, lumière, nourriture, habitats privilégiés...).

✓ **Bases de données, structures en charge : FREDON, FDGDON...**

✓ Caractéristiques du bassin :

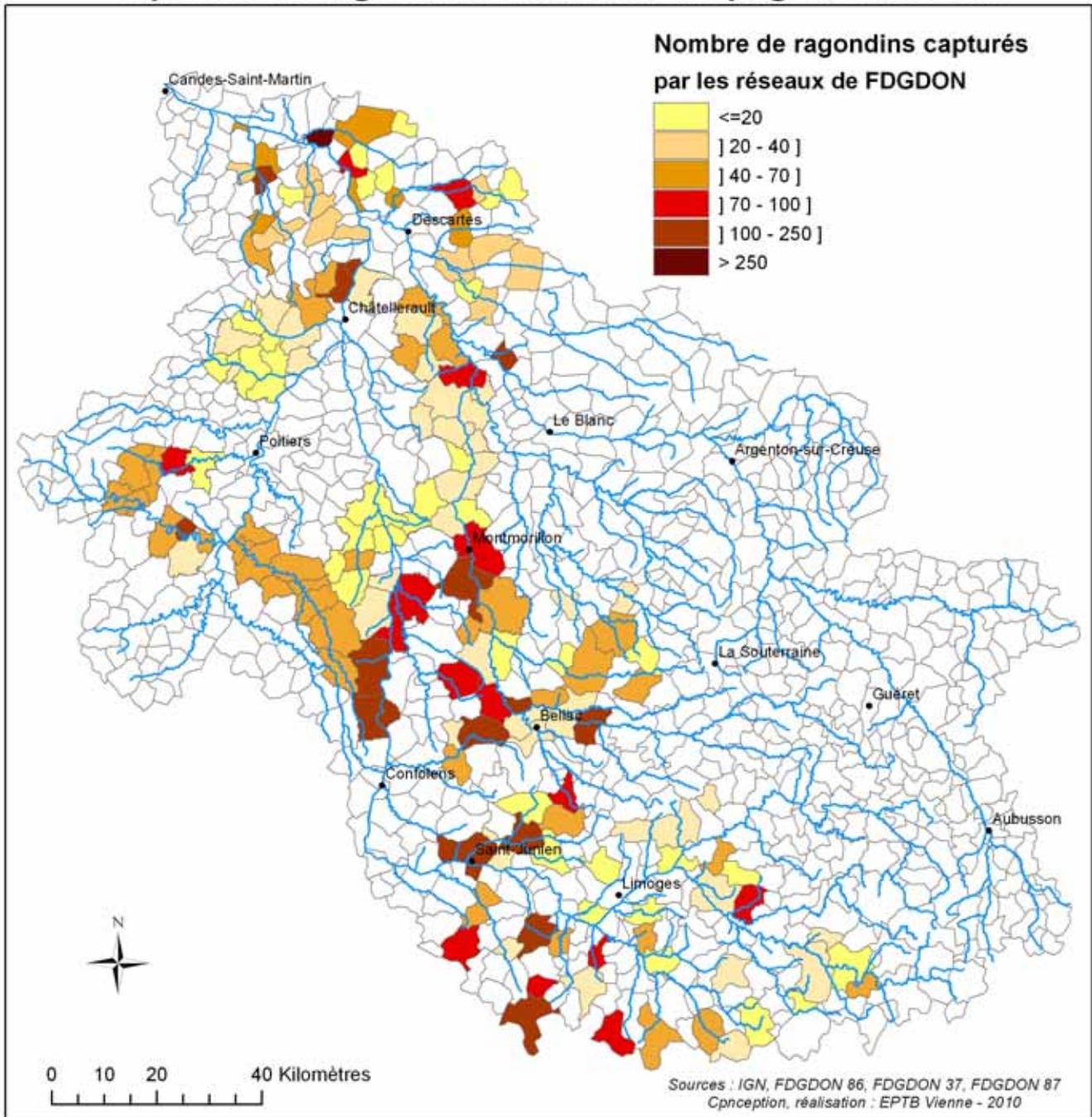
Durant la campagne 2008/2009, la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) de la Haute-Vienne est intervenue sur **69 communes** du département contenues dans le bassin de la Vienne. Cette campagne de piégeage organisée et coordonnée par le FDGDON 87 a permis de capturer **2 084 ragondins**, sur ces communes.

La campagne 2008/2009 est marquée par une diminution des animaux prélevés par rapport à l'année précédente (diminution de 24,28% sur l'ensemble du département). En effet, les campagnes régulières de piégeage ont permis de diminuer les densités de population de ragondins.

La FDGDON 86 organise également des campagnes de lutte collective. Ces campagnes sont gérées par bassin versant et ont été effectuées en 2008/2009 sur **74 communes** situées sur le bassin de la Vienne. Elles ont permis de capturer **3 197 ragondins**. Une diminution des effectifs capturés est également observée et s'explique aussi par l'efficacité des actions mises en œuvre.

Les campagnes collectives de la FDGDON 37, ont permis en 2008/2009 de capturer **1 987 ragondins** sur **33 communes** situées sur le bassin de la Vienne.

Captures de ragondins durant la campagne 2008/2009



M2. Écologie et Biodiversité

M2.3. Carte des plantes invasives

✓ Commentaire général :

Le principal problème posé par les espèces envahissantes est une atteinte directe à la biodiversité. En effet, de nombreuses espèces envahissantes sont très compétitives et ont tendance à évincer les plantes et animaux indigènes, soit par prédation directe, soit en leur transmettant des parasites ou des maladies, soit, enfin, en les privant totalement du milieu qui leur est indispensable (oxygène, lumière, nourriture, habitats privilégiés...).

✓ **Bases de données, structures en charge : ORENVA, CBNMC Limousin**

✓ Caractéristiques du bassin :

Les principales plantes invasives présentes sur le bassin sont :

- Jussie à grandes fleurs,
- Jussie
- Renouée du Japon,
- Buddleia de David,
- Myriophylle du Brésil,
- Balsamine ou Impatience des jardins,
- ...

L'ensemble du bassin est concerné par la présence de plantes invasives.

La Jussie et la Renouée du Japon sont les espèces les plus présentes que ce soit sur l'ensemble du territoire ou de façon plus ponctuelle. La situation est plus contrastée concernant le Buddleia et la Balsamine. Le Myriophylle est quant à lui présent ponctuellement.

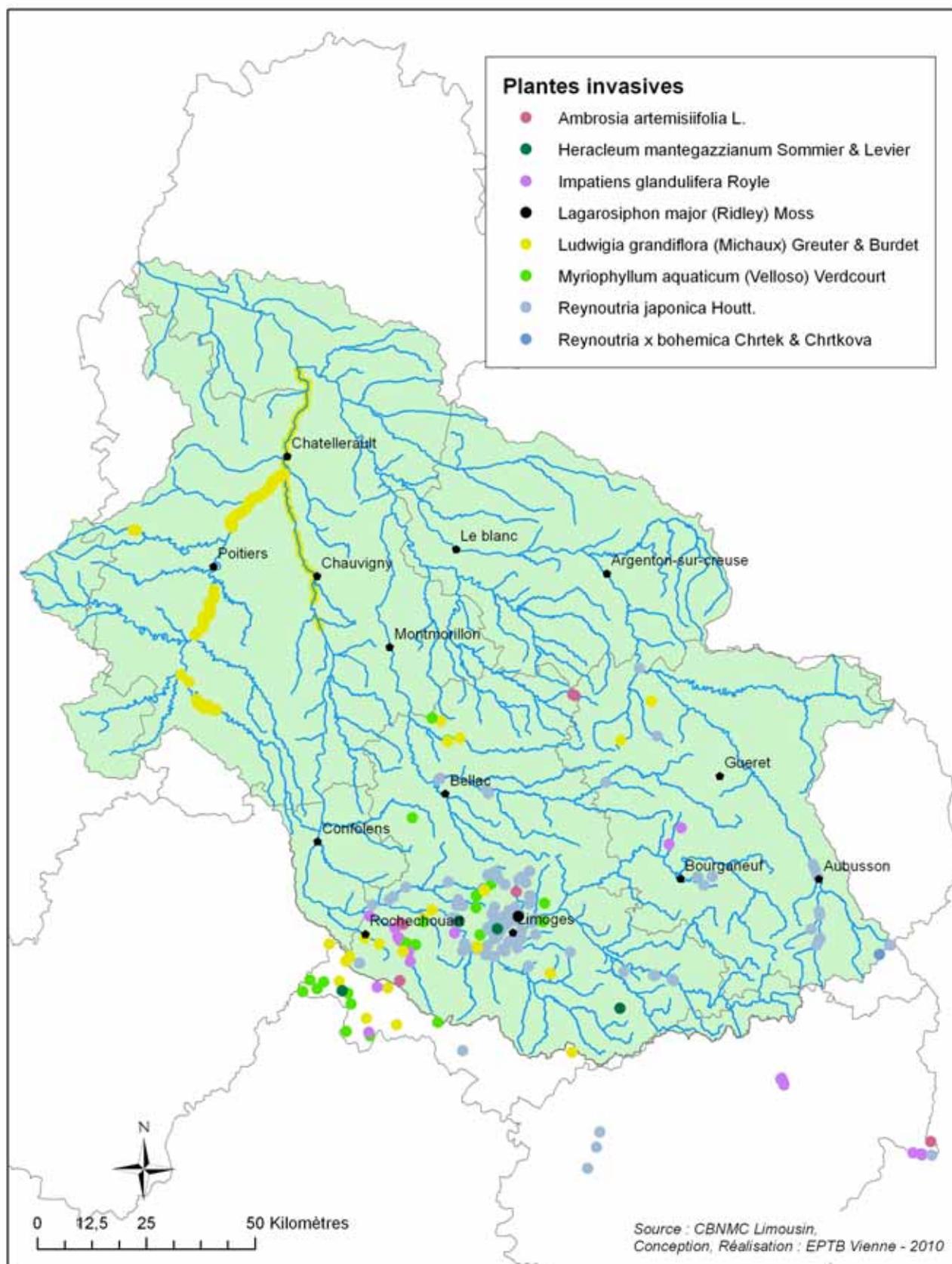
La carte suivante présente les données issues du Conservatoire Botanique National du Massif Central et de l'Observatoire Régional des plantes Envahissantes des écosystèmes Aquatiques (ORENVA). Les inventaires du CBNMC sont issus de relevés botaniques amateurs faisant partis du réseau du conservatoire national, du CREN Limousin, de Limoges Métropole, du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne Moyenne, ou du Syndicat Mixte Vienne Gorre.

Les données de localisation sur la Région Poitou-Charentes, issues de l'ORENVA, concernent la Vienne et le Clain.

Par ailleurs, l'EPTB Vienne va animer un dispositif de coordination de la lutte contre les plantes invasives sur le bassin de la Vienne, en partenariat avec les acteurs déjà impliqués dans cette problématique : ORENVA, CBN, syndicats de rivière, CREN...

L'objectif de ce dispositif est d'organiser les opérateurs de terrain dans le suivi et la lutte contre ces espèces à une échelle cohérente, celle du bassin de la Vienne et d'orienter les interventions des maîtres d'ouvrage sur les secteurs les plus problématiques.

Plantes invasives observées depuis 2003 en Limousin, et en 2009 en Poitou-Charentes



M2. Écologie et Biodiversité

M2.4. Carte et tableau de caractérisation des zones humides et/ou % du bassin couvert par une zone humide aménagée

✓ Commentaire général :

Durant l'année 2007/2008, un recensement des zones à dominante humide a été engagé sur le périmètre du SAGE Vienne. Cette étude servira de base pour une meilleure prise en compte des zones humides et la mise en œuvre d'une politique de gestion.

✓ Base de données ou structure en charge :

CREN, CBNMC, ..., Région Limousin, EPTB Vienne.

✓ Caractéristiques du bassin :

Un inventaire cartographique des zones à dominante humide (ZDH) à l'échelle de l'intégralité du périmètre du SAGE Vienne et de la Région Limousin (bassin Loire Bretagne), a été réalisé par le bureau d'étude Image-Consult. Sa réalisation est basée sur une méthode de prédétermination des zones potentiellement humides par la réalisation de masques numériques (topologie, hydrographie...), de calages de terrain et de photo-interprétation assistée par ordinateur.

Les zones à dominante humides du territoire du SAGE Vienne et de la région Limousin (partie du bassin Loire-Bretagne) représentent 116 216 ha soit 8,98% de la zone d'étude. Néanmoins, on peut considérer que les zones à dominante humide de type 7 (71 et 72) ont irréversiblement perdu leur rôle de zone humide vu le caractères urbains de ce type.

La majeure partie des zones à dominante humide de ce secteur, sont constituées de prairies, de formations forestières et de tourbières (respectivement 61,83%, 27,62% et 5,19% des ZDH). Ces unités suivent de manière assez proche le réseau hydrographique.

En ce qui concerne la fiabilité des résultats :

- le caractère humide est confirmé dans 92 % des cas ;
- le critère de « typologie » est en adéquation dans 90 % des cas avec d'autres inventaires de terrain réalisés sur le territoire.

Cet inventaire est disponible sur le site internet de l'EPTB Vienne (www.eptb-vienne.fr).

Tourbière sur le Plateau de Millevaches en Limousin



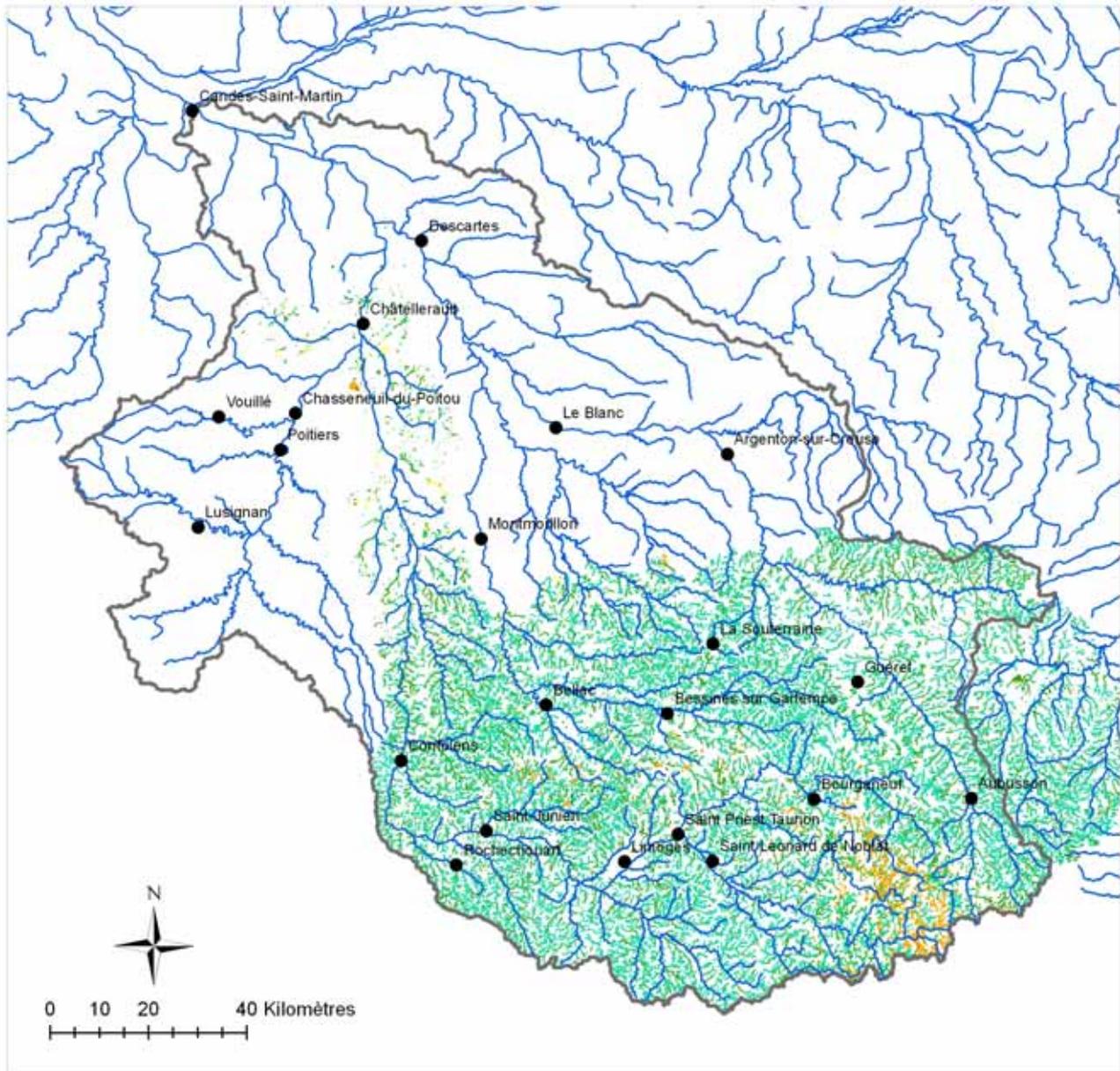
**Tableau de caractérisation des zones humides sur le périmètre du SAGE Vienne et de la région
Limousin (partie du bassin Loire-Bretagne)
(source : Inventaire des zones à dominante humide, 2008)**

Code	Typologie	Superficie (ha)	Pourcentage relatif au territoire	Pourcentage relatif aux zones à dominantes humides
0	Indéterminé	27,8	0,0021	0,024
21	Boisements à forte naturalité	32099,9	2,4812	27,621
22	Boisements artificiels-plantations (peupliers, résineux, autres)	933,7	0,0722	0,803
31	Prairies humides naturelles à jonc	71858,2	5,5544	61,832
32	Prairies humides naturelles à molinies et autre	32,7	0,0025	0,028
40	Tourbières, landes humides et bas-marais acides	6036	0,4666	5,194
51	Roselières	3,7	0,0003	0,003
52	Magnocaricaies	21,2	0,0016	0,018
53	Mégaphorbiaies	1296,9	0,1002	1,116
54	Ceinture de végétation méso- à eutrophe de bord d'étang	162,7	0,0126	0,140
60	Terres arables	3176,9	0,2456	2,734
71	Zones bâties	195,3	0,0151	0,168
72	Autres : zones artificialisées	360,6	0,0279	0,310
80	Mosaïques d'entités humides de moins de 0,1 ha	10,3	0,0008	0,001
Total		116216	8,98	100

Les Zones à dominante humide

Typologie

	Indéterminée		Roselières
	Boisements à forte naturalité		Magnocaricaies
	Boisements artificiels - plantations		Mégaphorbiaies
	Prairies humides naturelles à jonc		Ceinture de végétation méso- à eutrophe de bord d'étang
	Prairies humides naturelles à molinies et autre		Terres arables
	Prairies humides artificielles		Zones bâties
	Tourbières, landes humides, bas-marais acides		Zones artificialisées
			Mosaïques d'entités humides de moins de 0,1 ha



Sources : Région Limousin, IGN
Conception : EPTB Vienne - Mars 2009

M2. Écologie et Biodiversité

M2.5. Carte de dégradation des zones humides

✓ Commentaire général :

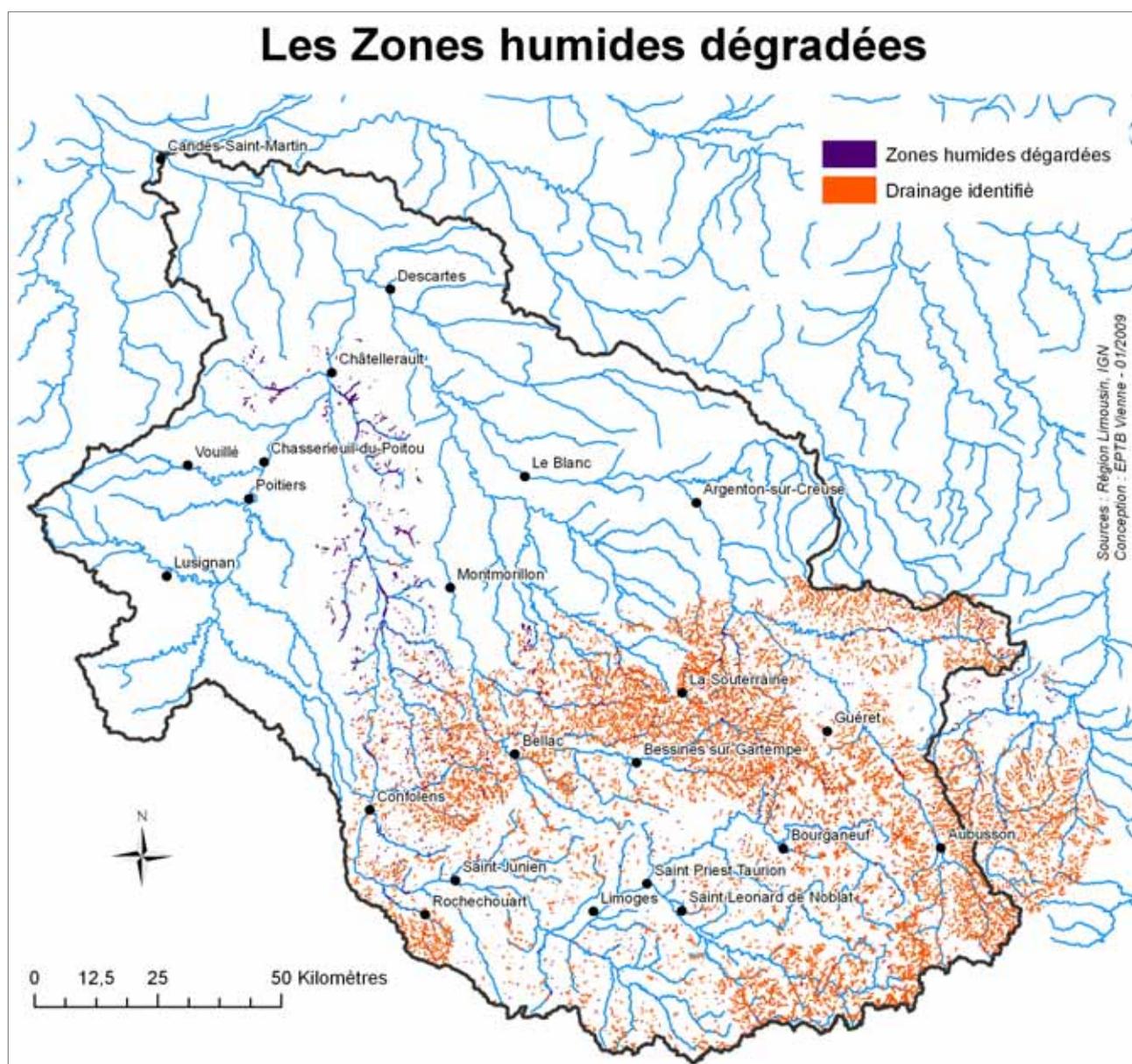
Durant l'année 2008, un recensement des zones humides a été réalisé sur le périmètre du SAGE du bassin de la Vienne. Cette étude permet d'établir un point zéro de la situation des zones humides.

✓ Base de données ou structure en charge : Structure porteuse.

✓ Caractéristiques du bassin :

Les zones humides drainées sont particulièrement abondantes sur le secteur du Montmorillonnais, sur le sud ouest du périmètre du SAGE en raison notamment des politiques locales incitatives en faveur de ces pratiques et sur le bassin de la Creuse autour de la Souterraine.

Les zones humides dégradées correspondent essentiellement à la mise en culture de terrains hydromorphes. Elles sont localisées principalement sur la Vienne aval.



ZONAGES, PROGRAMMES ET STRUCTURES DE GESTION DE L'EAU



Arrachage Jussies (© RIVE Vienne)



Abreuvoir (© EPTB Vienne)



Passe à poissons (© EPTB Vienne)



Débardage à cheval (© Syndicat Monts et Barrages)

GE1. Carte des zones de rejets réglementés (zones sensible et vulnérable)

✓ Commentaire général :

Selon la directive du 12 décembre 1991, dite « directive nitrates », des mesures de lutte contre la pollution par les nitrates d'origine agricole doivent être mises en place dans les zones vulnérables aux nitrates.

La directive du 21 mai 1991 relative aux traitements des eaux résiduaires urbaines impose le renforcement du traitement des eaux rejetées par les agglomérations situées en zone sensible à l'eutrophisation, en astreignant les collectivités à des obligations de traitement renforcé des eaux usées en phosphore et en azote (meilleure efficacité épuratoire).

✓ Base de données ou structure en charge : AELB.

✓ Caractéristiques du bassin :

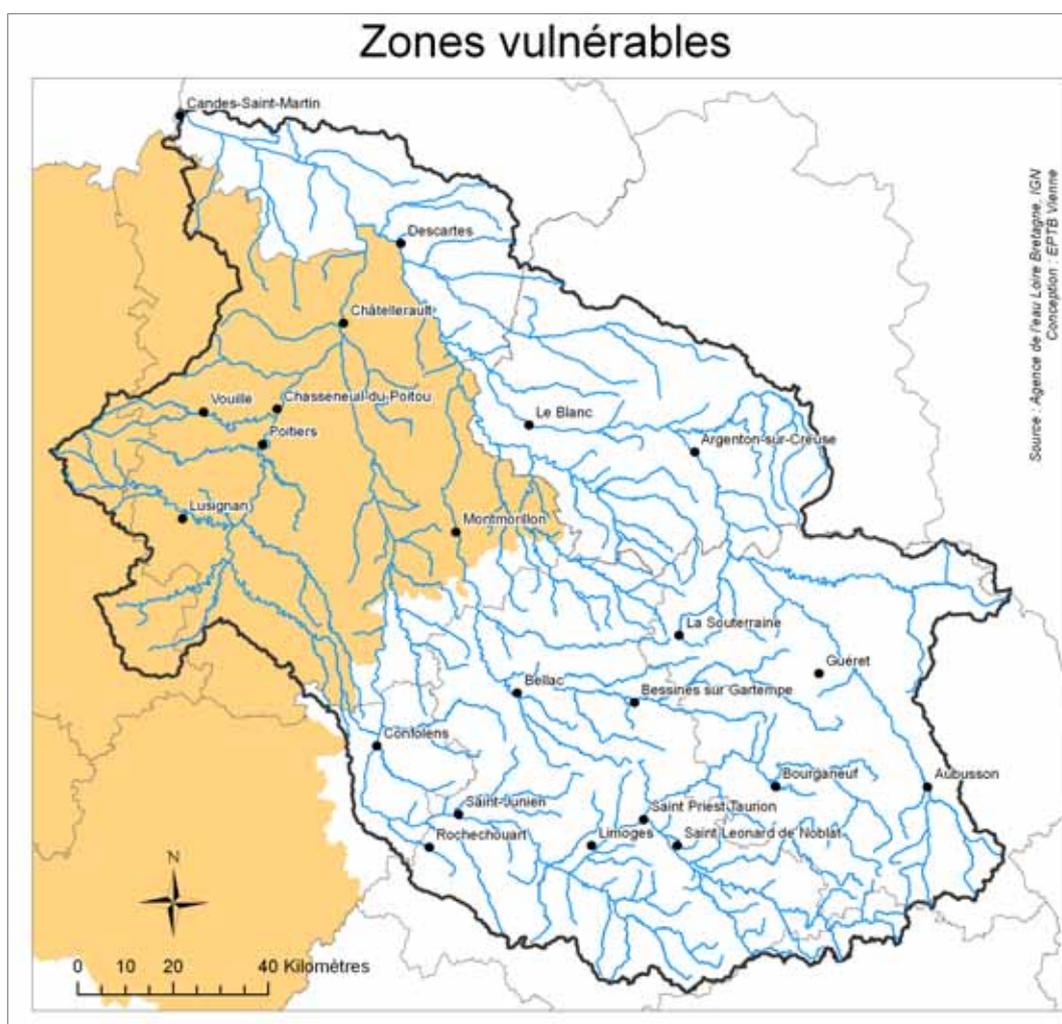
Zones vulnérables aux nitrates :

Sur le bassin de la Vienne, il existe une zone vulnérable aux nitrates qui débute sur le département de la Vienne près de Chardes et s'étend sur le bassin du Clain et sur l'aval du bassin de la Vienne.

Ce secteur fait l'objet d'un programme d'actions en zone vulnérable (4^{ème} depuis juillet 2009) définissant notamment des mesures de réduction de fuite de nitrates à appliquer par les agriculteurs.

Zones sensibles à l'eutrophisation :

Par l'arrêté du 9 janvier 2006, le préfet coordonnateur de bassin a désigné l'ensemble du bassin Loire Bretagne (à l'exception du littoral vendéen) en zones sensibles. Le bassin de la Vienne est donc intégralement classé en zone sensible. Cet arrêté demande la mise en œuvre d'un traitement plus rigoureux (azote et phosphore) pour les agglomérations de plus de 10 000 EH avant le 9 janvier 2013.



GE2. Carte des procédures de prévention des risques d'inondation

✓ Commentaire général :

La crue de 1960 reste sur le bassin de la Vienne, la crue qui a marqué ces cinquante dernières années et a provoqué de nombreux dégâts. Sur les affluents, il faut noter l'inondation de juillet 1993 sur l'Aurence (ruissellement urbain très important) et celle de septembre 1993 sur la Briance (crue centennale).

✓ Base de données ou structure en charge : DREAL.

✓ Caractéristiques du bassin :

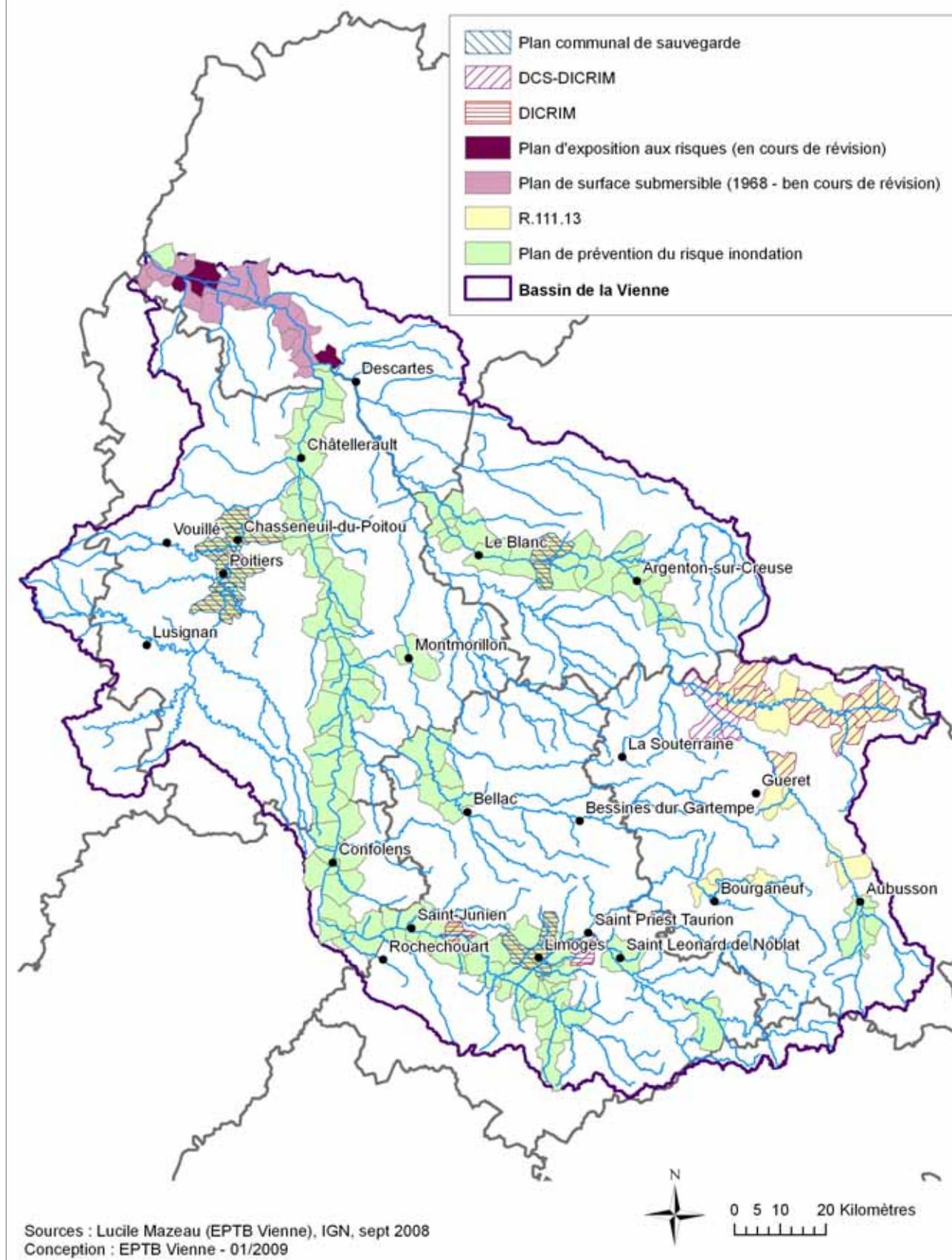
Le bassin de la Vienne compte 317 atlas de zones inondables (AZI), et 116 Plan de Prévention de Risques Inondation (PPRI) (représente 13% des communes du bassin).

En 2008, un diagnostic de la gestion du risque d'inondations sur la bassin de la Vienne (Clain, Creuse, Gartempe, Vienne) a été réalisé. Ce diagnostic révèle que près de 16 000 personnes sont potentiellement exposées au risque d'inondations, dont environ 5 010 personnes sur le bassin de la Vienne. Parmi les communes fortement exposées, 8 ont une grande superficie de leur centre ville dans le périmètre d'expansion des crues :

- Sur la Vienne : Confolens et Chabanais (dpt 16), Valdivienne et Chauvigny (dpt 86),
- Sur la Creuse : Aubusson (dpt 23), Argenton-sur-Creuse et Le Blanc (dpt 36) ,
- Sur la Gartempe : Montmorillon (dpt 86).

Dans l'ensemble, la Vienne est déjà bien couverte par des plans de prévention. La Vienne en amont de Limoges reste pour l'instant sans procédure « risques ». Les bassins de la Creuse et du Clain restent peu couverts.

Les procédures de prévention des risques



✓ Commentaire général :

Sur le territoire de l'agence de l'eau Loire-Bretagne il existe différents types de contrats de gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

• **Les contrats territoriaux**

Le contrat territorial est un outil financier créé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne dans le but de réduire les différentes sources de pollution ou de dégradation physique des milieux aquatiques.

Il est conclu pour une durée maximale de 5 ans avec le porteur de projet, les maîtres d'ouvrage et les partenaires techniques et financiers.

• **Contrat de rivière**

Un contrat de rivière est un outil opérationnel dédié à la gestion de l'eau à l'échelle d'un bassin versant.

Comme les SAGE, il fixe des objectifs de qualité des eaux, de valorisation des milieux aquatiques et de gestion équilibrée de la ressource en eau. Il prévoit de manière opérationnelle les modalités de réalisation des études et des travaux nécessaires pour atteindre ces objectifs, en désignant un maître d'ouvrage, et en définissant un programme d'actions sur 5 ans, un mode de financement, les échéances des travaux... Cependant contrairement au SAGE, le contrat de rivière n'a pas de portée juridique.

• **Contrats de restauration et d'entretien**

Les SAGE et les Contrats de Rivière ne sont pas les seuls outils de gestion de l'eau. Des Contrats de Restauration et d'Entretien peuvent être mis en place plus localement.

Par ailleurs, tous les cours d'eau ne sont pas gérés par ces outils. Sur certains d'entre eux une réflexion est engagée afin de faire émerger l'outil adapté au contexte local.

✓ **Base de données ou structure en charge : AELB, Banatic.**

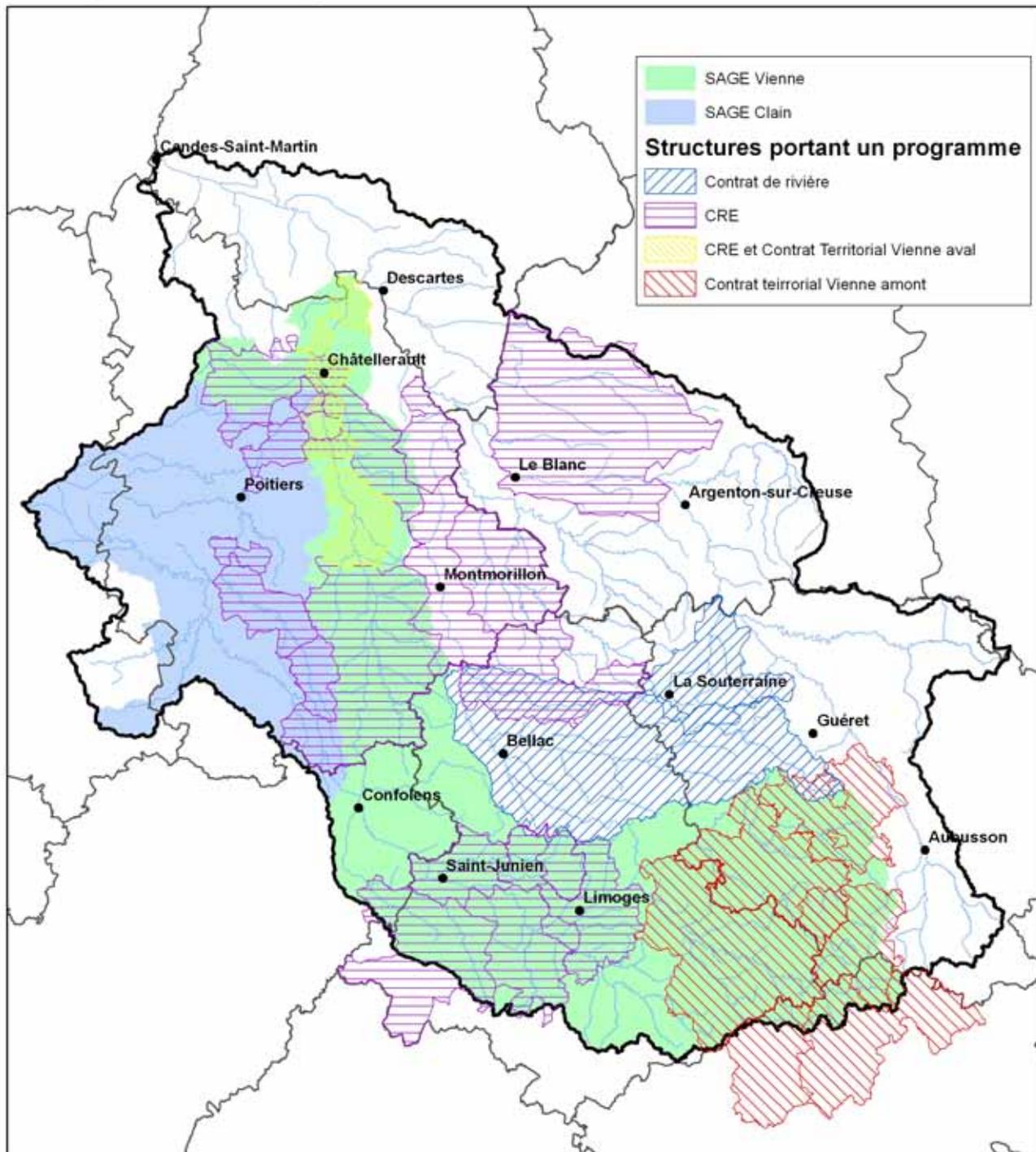
✓ Caractéristiques du bassin :

Le bassin de la Vienne est couvert par de nombreux programmes de gestion de l'eau et des milieux aquatiques comme les Contrats territoriaux, les contrats de rivières, les contrats de restauration et d'entretien des cours d'eau ou des zones humides, les SAGE...

Sur le bassin de la Vienne, un contrat territorial est en cours d'élaboration : le contrat territorial Vienne amont.

Plusieurs contrats de Rivière existent sur le bassin de la Vienne, notamment ceux de la Gartempe et de la Sédelle, et de nombreux CRE sont mis en place par les syndicats de rivières.

Programmes de gestion de l'eau sur le bassin de la Vienne



0 10 20 40 Kilomètres



Conception EPTB Vienne - 01/2010

GE4. Carte des structures et compétences transférées

✓ Commentaire général :

De nombreuses communes du bassin de la Vienne sont regroupées en intercommunalités « de projet », c'est-à-dire en communautés de communes (CC) ou d'agglomération (CA).

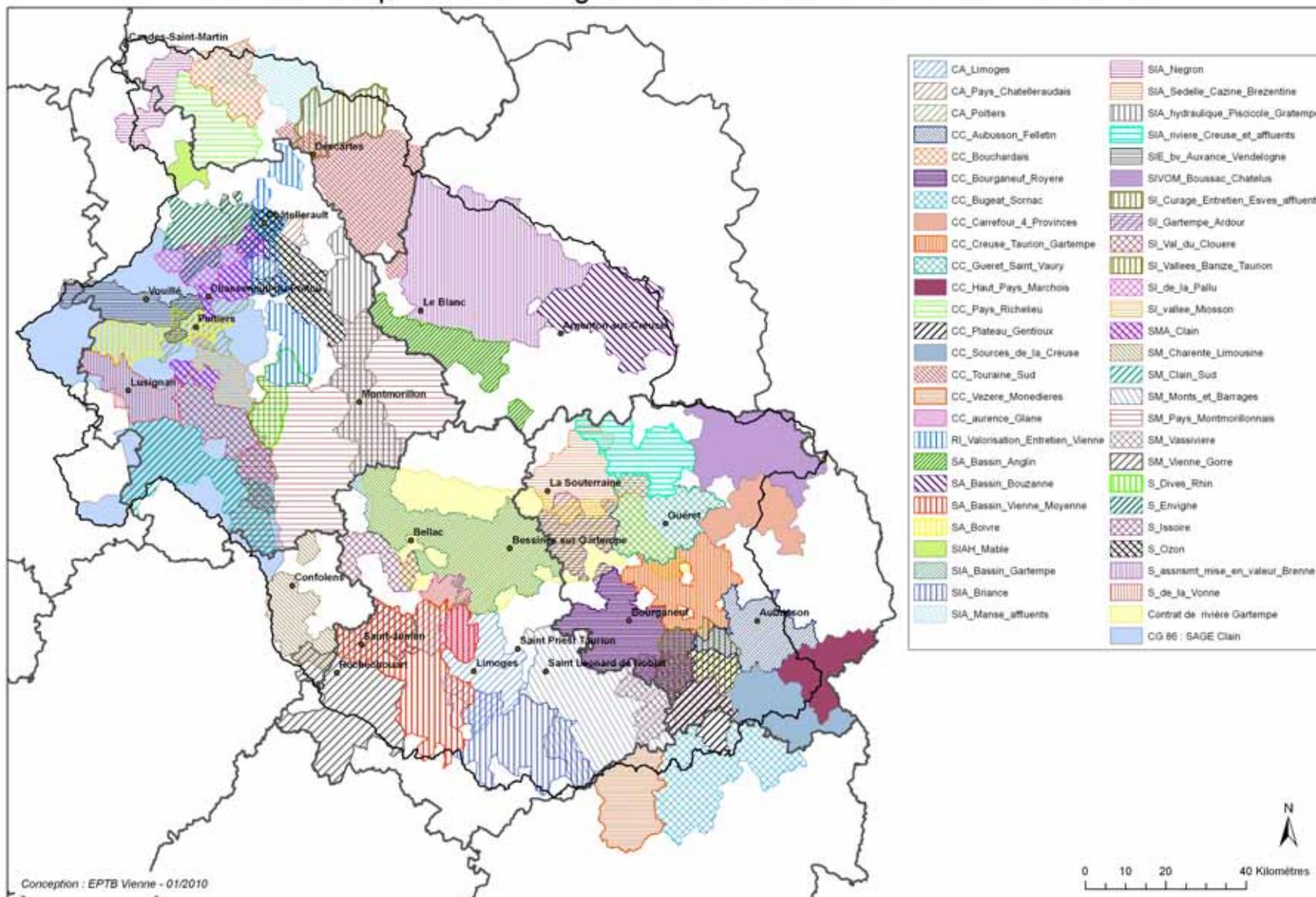
Les compétences concernant « l'eau potable » et « l'aménagement des rivières » sont souvent gérées par les Syndicats intercommunaux, les CC et CA ou par des communes isolées.

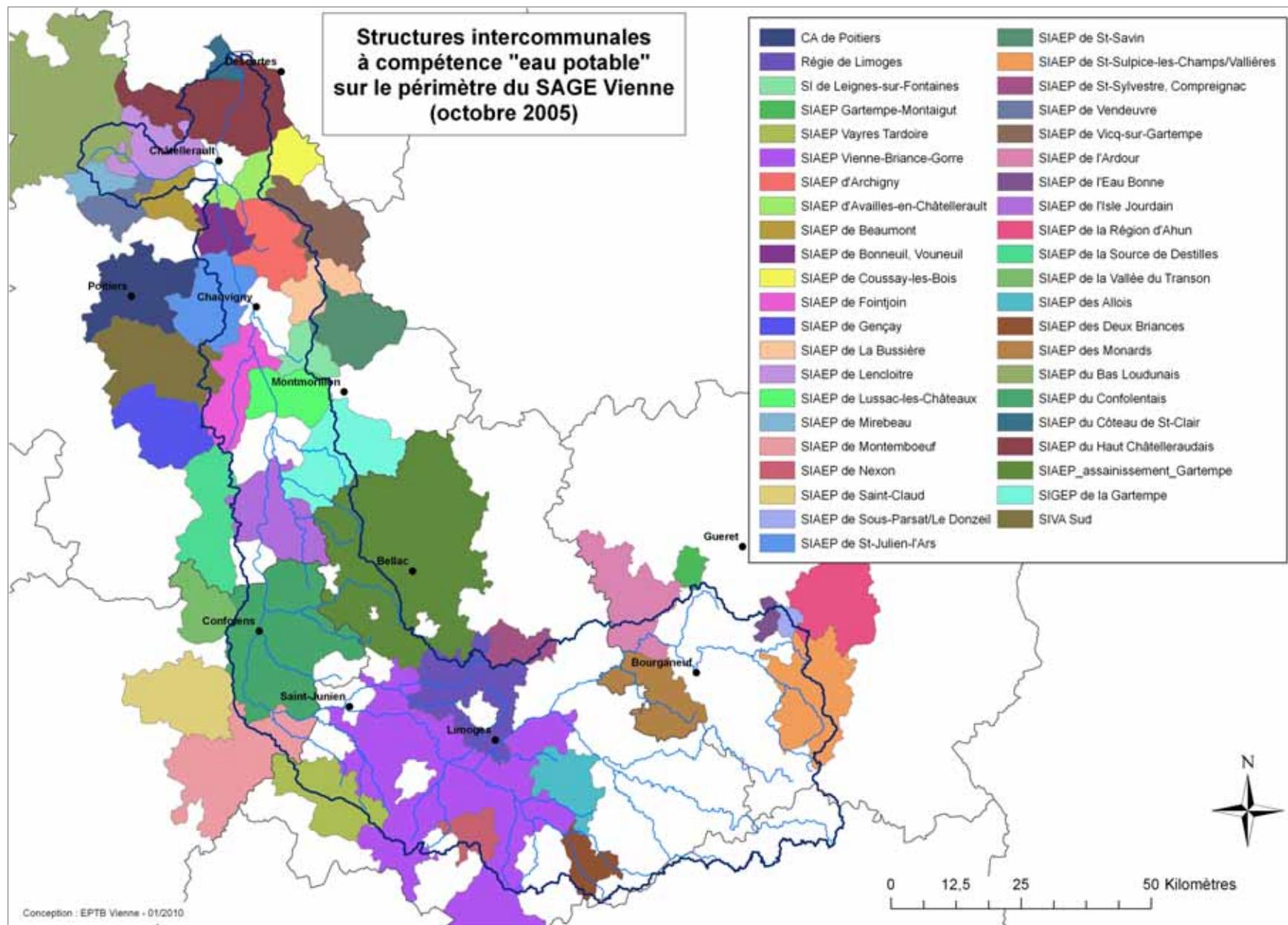
✓ **Base de données ou structure en charge : Préfectures, DDT, Départements.**

✓ Caractéristiques du bassin :

Le bassin de la Vienne est couvert par de nombreux syndicats de rivière et autres collectivités et regroupement de collectivités ayant la compétence rivière ou eau potable.

Structures à compétence aménagement rivière sur le territoire de l'EPTB Vienne





Etablissement Public du Bassin de la Vienne

Etablissement Public du Bassin de la Vienne
3 place du 11 novembre
87220 FEYTIAT

Tél. : 05.55.06.39.42 - Fax. : 05.55.30.17.55

www.eptb-vienne.fr

Les partenaires de l'EPTB Vienne



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

